

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

**Loi du 5 Avril 1884 – Article 56**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Des Délibération du Comité Syndical du :  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

**NOMBRES DE MEMBRES**

37

**NOMBRE EN EXERCICE**

37 37 25

**DATE DE LA CONVOCATION**

07 02 14

**DATE D’AFFICHAGE**

07 02 14

**Objet :**

**2014-07-03-19**  
Schéma Local  
d’Organisation et de  
Développement  
Touristique 2

L’an : 2014

Et le : 07 mars 2014

A : DIX HEURES TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

**J.ARCAS** (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **F.BARTHES** (CdC Pays Saint-Ponais), **F.BERTHOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **R.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **JC.PETIT** (CdC St-Chinianais), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 04/04/2014

034-253403554-20140307-2014\_07\_03\_19B-DE

## Objet : Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est engagé depuis un an dans l'élaboration du nouveau Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2014-2020.

Ce travail a été mené avec les partenaires territoriaux et les acteurs touristiques (socioprofessionnels, associations, habitants, Offices de Tourisme, Communautés de Communes...); ainsi plus de 250 personnes ont contribué à réaliser ce nouveau schéma à travers des ateliers, entretiens, groupes de réflexion, enquêtes, réunions...

L'étude arrive à son terme et l'ambition du projet proposé est de permettre au territoire Haut Languedoc et Vignobles d'être reconnu et attractif, avec un tourisme de qualité, innovant et participant au développement durable.

Le développement touristique est en effet un véritable enjeu pour le Pays et il doit être perçu comme un des leviers de développement de l'économie locale.

Cette ambition ne peut aboutir sans la mise en commun des moyens, le renforcement des partenariats et la mobilisation de tous les acteurs concernés par le développement touristique du territoire.

### Les 3 axes stratégiques du projet déclinés en 14 objectifs et 33 actions-mesures :

(cf. tableau joint pour les détails)

#### OFFRE

- Axe 1- Consolider et développer une offre durable, attractive et de qualité

<b>Axe 1</b>
1.1. qualifier les acteurs
1.2. développer et qualifier l'offre d'hébergement
1.3. accompagner les projets structurants, fer de lance de la stratégie touristique
1.4. valoriser l'offre patrimoniale
1.5. développer l'offre de nature
1.6. structurer l'offre œnotouristique et produits du terroir
1.7. mettre en réseau l'offre de thermalisme et de bien être

#### PROMOTION

- Axe 2- Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique

<b>Axe 2 : Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique</b>
2.1. Elaborer une politique marketing
2.2. Promouvoir le territoire

Sous-Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 04/04/2014

034-253403554-20140307-2014\_07\_03\_19B-DE

2.3. Mettre en marché

2.4. Structurer et qualifier l'accueil touristique

## ORGANISATION

- Axe 3- Optimiser l'organisation et l'animation du projet touristique

### Axe 3 : Optimiser l'organisation et l'animation du projet touristique

3.1. Fédérer et animer le projet territorial

3.2. Optimiser le projet (veille territoriale, poids du tourisme et tendances...)

3.3. Mettre en œuvre la gouvernance

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la présentation de cette dernière phase d'étude et de valider le programme d'actions du Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2 ainsi proposé.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la présentation de cette dernière phase d'étude et valide le programme d'actions du Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique 2 ainsi proposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 07 mars 2014.

Le Président,  
Francis BOUTES

